



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mars 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (représenté par M. Dominique DUCASSE) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (jusqu'au 0.2), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 3.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.4), M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 1.1.1) **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2), M. Daniel VARCHON **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT (jusqu'au 2.4) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET (jusqu'au 0.2) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON (représenté par Mme Danièle LAGARDE jusqu'au 2.4) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2)

Etaient absents : **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, M. Michel VIENET **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **François :** Mme Oriane DELAGUE **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pirey :** Mme Odette COMTE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Saône :** M. Yoran DELARUE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Thérèse ROBERT

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.1), G. CHALNOT (à partir du 3.4), C. COMTE-DELEUZE, C. DEVESA (jusqu'au 0.2), L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSERRIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), M. OMOURI, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.2), R. REBRAB, D. SCHAUSS (jusqu'au 0.2), M. VIENET, M. ZEHAF (jusqu'au 0.2), P. GUILLAUME, B. ASTRIC, G. GAVIGNET, G. GALLIOT, B. ANDREOSSO (pour le 0.2), O. DELAGUE, C. CUINET, S. RUTKOWSKI, M. MARQUIS, D. HUOT (jusqu'au 0.2), D. PARIS, M. MARTINET, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.2), O. COMTE, J. KRIEGER, Y. DELARUE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN, J. BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Mandataires : S. JOLY, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), S. WANLIN (à partir du 3.4), P. GONON, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), S. PESEUX, L. CROIZIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY, P. BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH, D. DARD, Y. POUJET (à partir du 3.2), K. ROCHDI, P. CURIE (jusqu'au 0.2), M. DALPHIN, S. WANLIN (jusqu'au 0.2), C. BOTTERON, J.P. MICHAUD, M. BRIENTINI, C. DEMOLY, Y. GUYEN (pour le 0.2), E. PETIT, T. ROBERT, M. LOYAT, J. CANAL, P. CONTOZ (jusqu'au 0.2), B. MADOUX, J.M. CAYUELA, P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.2), R. STEPOURJINE, C. LIME, M. DONEY, F. TAILLARD (à partir du 1.1.1), P. DUCHEZEAU, P. CHANEY (à partir du 1.1.1)

Délibération n°2015/002766

Rapport n°4.1 - Appel à projets - Territoires à énergie positive

Appel à projets - Territoires à énergie positive

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La démarche « territoires à énergie Positive » (TEPOS) répond aux évolutions attendues de la loi sur la transition énergétique. Elle s'inscrit en effet en complémentarité de l'appel à projets national « Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte (TEPCV) » lancé en septembre dernier par la Ministre de l'Écologie, du développement Durable et de l'Énergie pour lequel le Grand Besançon est lauréat. Ce dispositif vise à accompagner des territoires volontaires dans l'élaboration d'une stratégie globale contribuant à la construction d'un nouveau modèle énergétique.

Le Grand Besançon fait acte de candidature à l'appel à projets TEPOS.

I. Contexte

L'énergie (hors énergies renouvelables), nécessaire à tous les domaines et besoins de la vie quotidienne, devient, du fait de sa raréfaction, de plus en plus chère. La combustion des énergies fossiles est polluante et contribue à la majeure partie des émissions de CO₂. Un nouveau modèle de production et de consommation doit émerger pour tendre vers une société sobre en énergie et en carbone, et vers la substitution progressive des énergies fossiles et nucléaires par les énergies renouvelables. Cette mutation est devenue une nécessité tant environnementale qu'économique et sociale.

Convaincus par la démarche TEPOS et la richesse de ses apports aux territoires ruraux et péri-urbains franc-comtois pour renforcer leur développement et leur attractivité, l'ADEME, la Région Franche-Comté et l'État (représenté par la DREAL) lancent un appel à projets visant à retenir puis à accompagner 6 à 8 territoires pilotes en Franche-Comté.

La dynamique s'inscrit également pleinement dans le cadre du Plan Climat Air Énergie territorial et du Schéma Régional Climat Air Énergie qui a fixé des objectifs régionaux en matière d'émission de gaz à effet de serre et de bilans énergétiques aux horizons 2020 et 2050.

La démarche TEPOS, articulée au TEPCV, offre aux territoires de Franche-Comté l'opportunité et les moyens de faire des enjeux énergétiques un levier de développement local. Concrètement, le cœur de cette démarche consiste à valoriser les collectivités locales comme actrices de leur avenir énergétique.

II. Enjeux et ambitions d'un territoire à énergie positive

La définition retenue pour cet appel à projet TEPOS est celle donnée par le CLER (Comité de Liaison des Énergies Renouvelables), Réseau pour la transition énergétique : un Territoire à Énergie POSitive vise comme objectifs de réduire au maximum ses besoins énergétiques par la sobriété et l'efficacité et de couvrir ses besoins par les énergies renouvelables locales.

Au-delà de l'autonomie énergétique, la démarche TEPOS est un véritable projet de territoire que portent ces collectivités, dont les bénéfices impactent toutes les sphères de la vie publique.

En poursuivant cet objectif, le Territoire à énergie positive concourt à renforcer l'attractivité et la robustesse économique de ses ménages et ses entreprises, il dynamise le tissu économique local et crée de la richesse redistribuée localement.

La démarche Territoire à énergie positive se matérialise par des réalisations concrètes selon une approche « pas à pas », progressive et pragmatique.

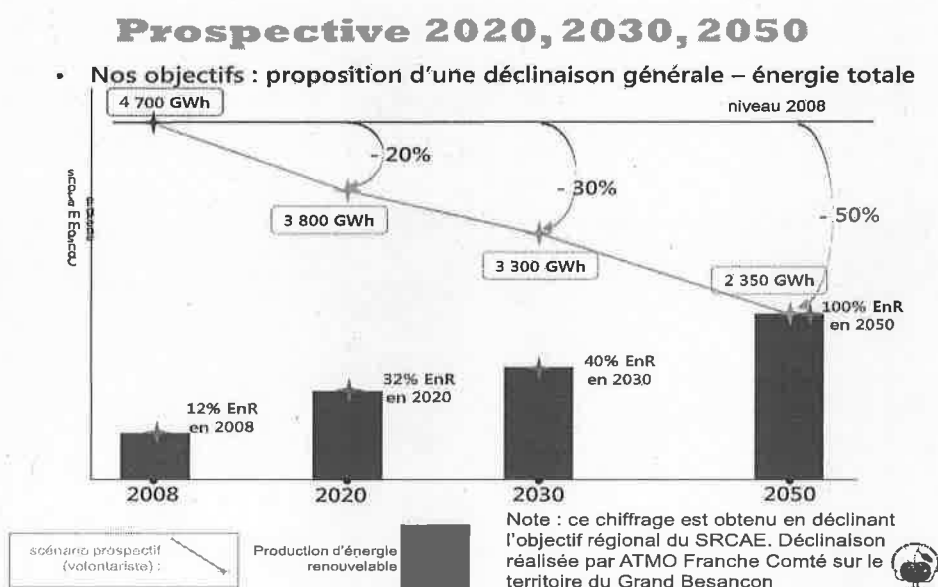
Basée sur l'action, elle se traduit, face à l'accroissement des prix des énergies fossiles, par :

- des actions de sobriété porteuses d'économies sur la facture énergétique de la collectivité, des habitants, des entreprises,
- la création de richesses sur le territoire en favorisant le recours et le développement des ressources locales, des ENR et des emplois associés,
- une plus grande pratique de démocratie énergétique et de cohésion sociale et territoriale notamment à travers la participation des citoyens aux projets et la réduction de la précarité énergétique,
- une meilleure qualité environnementale du territoire, en permettant de réduire les impacts sur les milieux et en optimisant le recours aux ressources naturelles des territoires. La démarche TEPOS contribue enfin à l'atteinte de nos engagements nationaux et internationaux en matière de diminution des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

III. Trajectoire pour atteindre les objectifs TEPOS

Il s'agit, à échéance 2050, de démontrer l'efficacité de l'engagement de tous les acteurs d'un territoire autour de la sobriété, de l'efficacité et de la production d'énergies renouvelables locales. L'enjeu est de construire un modèle énergétique territorialisé, en visant un meilleur équilibre entre productions et consommations, centralisées et décentralisées.

Le scénario prospectif du Grand Besançon :



Comme le représente le graphique, il s'agira de réduire clairement les consommations énergétiques. A contrario, la production des énergies renouvelables s'inscrira à la hausse de sorte que les deux courbes se croisent à l'horizon 2050.

En synthèse, un TEPOS vise d'ici 2050 :

- la division par 2 de l'ensemble des consommations énergétiques de son territoire d'ici 2050,
- la couverture de l'intégralité des consommations énergétiques restantes par des énergies renouvelables.

La construction du projet TEPOS permet en effet de mesurer la capacité du territoire à soutenir les filières et à encourager la création d'emplois pérennes et non délocalisables (rénovation du bâti, emplois liés à l'installation et la maintenance de systèmes de production d'énergies renouvelables, etc.).

IV. Un accompagnement pour les territoires retenus

L'ADEME, la Région Franche-Comté et l'État (représenté par la DREAL) s'engagent à accompagner les territoires dans leur démarche a minima sur la durée de l'expérimentation, soit 36 mois.

Cet accompagnement spécifique et dédié se traduit par :

- **l'animation d'un réseau régional** de partage d'expériences et de mutualisation des connaissances, par une AMO régionale, avec notamment des formations, des réunions d'échanges, la mise à disposition d'outils et l'aide à l'utilisation d'outils dédiés, spécifiquement créés par l'ADEME, la Région et l'État permettant de s'engager sur la voie d'un Territoire à énergie positive, (cahiers des charges, supports de communication et de sensibilisation, outil de suivi, etc.),
- **un accompagnement méthodologique individuel** par une AMO régionale pour soutenir la conduite de leur projet TEPOS : définition des organes de pilotage, des moyens humains et du calendrier de travail, des modalités de suivi du programme et de ses effets, identification et mobilisation des acteurs pertinents sur le territoire et communication, relecture et validation des diagnostics ou de rendus d'études, définition d'un dispositif d'évaluation commun aux territoires, etc.,
- une **aide financière conjointe de la Région et de l'ADEME** sur un diagnostic « consommation et production d'énergie » et sur l'élaboration d'une stratégie, et ce à l'échelle du territoire,
- un **soutien financier spécifique de l'ADEME** :
 - pour des projets de production d'énergie renouvelable via le Fonds chaleur,
 - pour l'ingénierie via un Contrat Territorial d'Objectif (CTO) signé pour 3 ans.

V. L'engagement du Grand Besançon

Au stade de la candidature, il n'est pas demandé aux territoires de prouver leur potentiel en matière d'énergies renouvelables ou de réduction de leurs consommations, mais d'afficher l'ambition globale du projet initié sur le territoire.

Ainsi, en regard des engagements d'accompagnement de l'ADEME, la Région et la DREAL, le territoire candidat s'engage à :

- **se doter d'un portage politique** fort pour le projet,
- **dédier des moyens** humains (au sein des effectifs actuels), techniques et financiers au projet TEPOS,
- **engager son territoire**, dans les 3 ans après sa sélection, dans l'élaboration des documents de planification (SCOT, PLU/PLUi),
- **mobiliser largement** l'ensemble des acteurs de son territoire pour qu'ils contribuent à l'atteinte de l'objectif TEPOS,
- **élaborer sa stratégie** puis **mettre en œuvre** les actions lui permettant de devenir - à terme - un Territoire à énergie positive et **évaluer** sa démarche,
- **participer activement** au réseau régional des Territoires à énergie positive,
- **communiquer et valoriser** son projet par des témoignages lors de réunions d'échange de pratiques dans différents réseaux régionaux (PCAET, TEPOS) ou nationaux (TEPOS animé par le CLER ou par l'ADEME) ou dans des opérations de communication régionale et nationale.

Mmes GAUTHEROT et VIGNOT et M. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la candidature du Grand Besançon à l'appel à projets TEPOS,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cet appel à projets.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 26 MARS 2015